



## licitation d une maison/signature vendeur acheteur

Par hermine, le 21/03/2009 à 21:52

bonjour

en essayant d etre clair...

nous somme 2 heritiers.mr X et moi meme. mr X a décidé d acheter la maison dont nous heritions.le notaire nous a reunis pour finaliser l integralité de la succession...nous avons donc signé la notoriété, et la reconnaissance de la maison...puis j ai souhaité signer la licitation...mr X et moi meme avon signé et le notaire a seulement paraphé 2 phrases et a pris le dossier succession..sans finaliser la vente et signer tout le document.

Mais au moment de la lecture de l actif il manquait une voiture .je l ai notifié et l autre heritier a refusé de me donner le cheque lié à la licitation et a voulu annuler la vente car j ai apporte la preuve qu une voiture avait ete vendu sans que le montant est ete rapporte à l actif...l autre heritier a tout avouer ( vente fausse signature, encaissement d espece)..Le notaire lui n a pas voulu finir de signer l acte de vente car le cheque ne m a pas ete remis (paragraphe dans l acte de vente definitif disant que le paiement se faisait le jour de la vente)..... .c est tellement complique..alors que pour moi on a signé il doit payer...enfin je croyais!merci de votre aide!